

# Flash' Abeilles N°58

## Printemps 2022

Bulletin d'information de l'ADA Grand Est

1

### SOMMAIRE

#### Actualités régionales

page 2

- 2021 : 33 départements reconnus en calamité agricole
- 2022 : Un bon démarrage de saison malgré la sécheresse
- Acacia - Développement des boutons floraux
- Une sécheresse intense
- Les activités de l'ADA Grand Est
- Essai en cours « L'Hiver de Varroa ».
- CIMEQA - Etude de la filière cire en Grand Est
- 1<sup>eres</sup> rencontres sanitaire apicoles
- Mesurer l'infestation Varroa

#### Article thématique

page 11

- Point sur les évolutions de la réglementation en 2022 (Protection des abeilles ; Signalez les mortalités massives ; Décret miel 2022, Logo Trimann/Info-tri, Loi Egalim II)

#### Actualités nationales

page 13

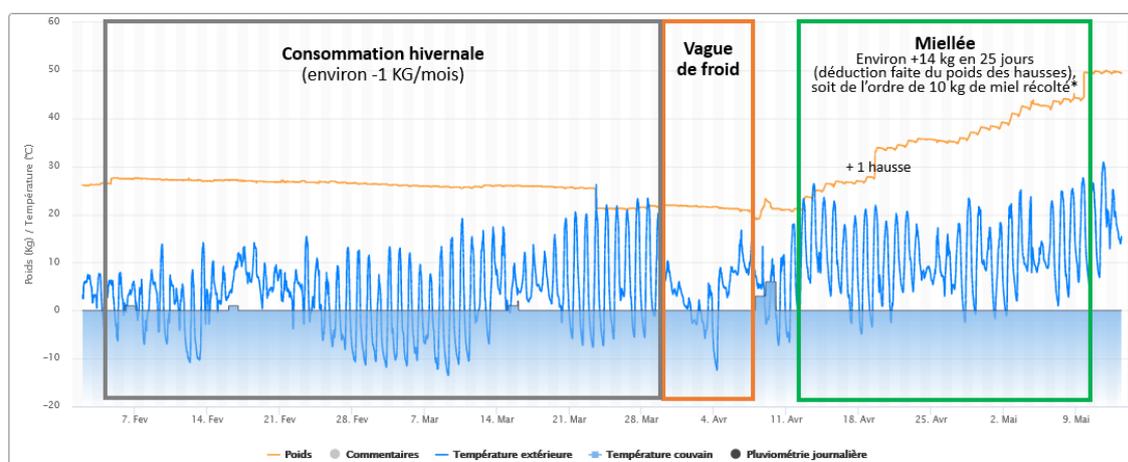
- Résultats de l'enquête pertes hivernales 2021/2022
- Un livret sanitaire pour « apiculteur débutant »
- Production de miel en 2020 - Zoom sur le Grand Est
- Mise à jour de BeeGIS : le bio débarque

Avec le partenariat de :



### Balance électronique en Alsace – printemps 2022

Un exemple parmi d'autres



Source : ADA Grand Est

\* Ces variations de poids incluent également : le poids de l'eau (le nectar est plus humide que le miel), le poids du pollen, l'augmentation de la masse d'abeilles ou encore le poids du matériel (hausses, trappes, ...). La quantité de miel récoltée est moindre, d'autant plus qu'une partie du miel est stockée dans le corps et ne sera pas récoltée.

Les **FLASH'ABEILLES** sont destinés aux apiculteurs chevronnés comme aux débutants. Ils paraissent au rythme de 2 numéros par an (début et fin de saison). Pour le recevoir, gratuitement et par e-mail, [inscrivez-vous à cette adresse](#).

Pour nos adhérents, un **flash spécial INFO RAPIDE** est envoyé régulièrement pour les informer des actions en cours, des informations techniques et des dernières actualités importantes. Pour le recevoir, [adhérez à l'ADA Grand Est](#).

Pour tous, le [site internet de l'ADA](http://www.adage.adafrance.org) propose de nombreuses informations - [www.adage.adafrance.org](http://www.adage.adafrance.org)

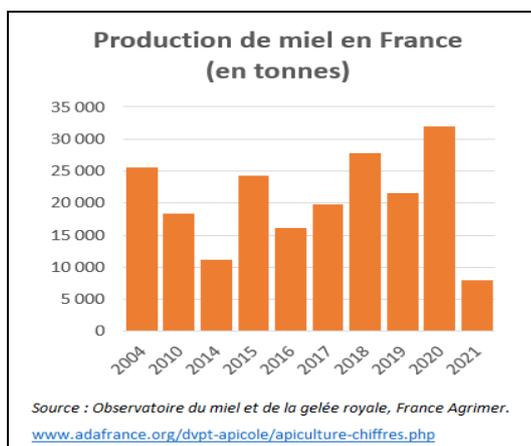


## Actualités Régionales

### 2021 : 33 départements reconnus en « calamité »

**Les services de l'Etat ont reconnu pour l'an passé une situation de calamité agricole pour pertes de récolte de miel dans 33 départements français !**

En 2021, la production nationale de miel est estimée entre 7000 et 9000 tonnes seulement, contre 32 000 tonnes en 2020, année très productive (voir graphique). En cause : le gel d'avril 2021 suivi de fortes pluies et de faibles températures durant le printemps et l'été. Vous pouvez lire (ou relire) notre dossier complet « calamité agricole miel 2021 en Grand Est » dans [notre précédent Flash Abeille](#).



Chacun des 10 départements du Grand Est ont ainsi été reconnus en situation de calamité agricole et les apiculteurs professionnels ont alors pu obtenir une aide de l'état, apportant une bouffée d'oxygène à leurs exploitations. Un apport essentiel pour les aider à poursuivre leur activité, après cette saison 2021 catastrophique.

Merci au personnel des DDT pour leur travaux lors des enquêtes de terrain puis de l'instruction des dossiers (Rappel : les aides calamités agricoles sont liées à la souscription à une assurance agricole multirisque. Leur montant est calculé selon la différence entre les récoltes réelles d'une part et les barèmes départementaux d'autre part).

#### Reines 2021 : des fécondations décevantes.

Outre les pertes de récoltes de miel, la saison 2021 a également entraîné des pertes de ruches plus importantes que d'habitude (voir notre bilan de l'enquête pertes hivernales, en page 13) ainsi que des problèmes de reines : certains lots de reines mal fécondées en 2021 se font actuellement rémérer et/ou présentent de mauvaises performances. Une partie des reines de l'an dernier est donc à changer dès cette année, imposant aux apiculteurs une tâche supplémentaire.

### 2022 : Un bon démarrage malgré la sécheresse

#### L'hiver après le printemps.

L'hiver a fait un retour brutal début avril, après un mois de mars très doux, marqué en Grand Est par un ensoleillement record et par des t° de +1 à +2.5°C par rapport aux normales. Cet épisode hivernal a duré environ une semaine et a été accompagné d'un froid intense et de chutes de neige ou de fortes pluies. Des dizaines de records de froid pour un mois d'avril ont été battus, en France. En Grand Est, les t° les plus basses ont été enregistrées au cours de la nuit du 3 au 4 avril (-5°C à -7°C)

**Cette vague de froid semble cependant avoir été moins brutale que celle de 2021.**

Malgré de fortes craintes sur le moment, les pertes de récoltes en viticulture et arboriculture devraient être bien moindres que celles de l'an passé. Concernant le miel, les apiculteurs craignaient des répercussions sur les miellées du printemps (miel de fleur et de colza) ainsi que sur la miellée d'acacia, dont les inflorescences sont particulièrement sensibles.

**Malgré ces variations contrastées du thermomètre, le nectar s'est mis à couler vers la mi-avril, alors que les températures atteignaient à nouveaux les 25°C** (avec une avance d'environ 15 jours par rapport aux observations habituelles). Voir notre illustration en page 1.

**Pour beaucoup d'apiculteurs, il y a déjà plus de miel récolté en mai 2022 qu'au cours de l'ensemble de la calamiteuse saison 2021.**

Fleurs, Colza, pissenlit ... le bilan provisoire des miellées de printemps est plutôt bon, malgré des interruptions de miellée dues au vent ou ... à des pics de chaleur ! (>30 à 35°C en mai). La miellée d'acacia a en revanche été décevante sur plusieurs secteurs, en raison de la sécheresse et du vent. Seules les zones plus humides ont permis de belles récoltes.

*Selon les météorologues, dans le contexte du changement climatique, ce phénomène de vague de froid/nuits de gel en avril est amené à se reproduire. Cela nous expose à de nouveaux risques et incertitudes sur le devenir de nos abeilles, comme l'a illustré la tragique saison 2021, marquée par la pénurie et la famine au cours du printemps, puis de l'été.*

## Acacia - Développement des boutons floraux

**La fleur d'acacia (robinier pseudo-acacia) est aussi fragile et délicate que le parfum de son miel ...** Les futures fleurs d'acacia sont portées par les premiers bourgeons en formation au printemps. Cela les rend particulièrement sensibles aux gelées tardives (voir photos).

Si l'épisode de gel du printemps 2022 n'a pas compromis la floraison de tous les acacias, il a cependant eu un impact sur la miellée : Ralentissement du développement des bourgeons ; Diminution de la floribondité des arbres (la capacité à fleurir de manière abondante et en concentration forte sur chacun des rameaux).

D'après une étude menée par l'ADANA en 2018, il semblerait que les arbres les plus fleuris, en plus d'offrir une superficie de butinage plus grande, fourniraient une

plus grande quantité de nectar et sucre par fleur. Les arbres présents dans les bosquets ou les haies produisent donc plus de nectar que les acacias en forêt dont généralement seules les cimes sont fleuries.

**Enfin, rappelons que la présence de fleurs ne garantit pas une bonne nectarification, car celle-ci reste soumise à des conditions d'hygrométrie et de température favorables !**

La fleur d'acacia reste fragile une fois éclose. Par exemple, la miellée peut être considérée comme terminée une fois que les fleurs et les boutons ont pris la pluie ...

Cette année, à l'inverse, la floraison a été très brèves sur de nombreux secteurs en raison de la sécheresse et de chaleur (durée de vie des fleurs raccourcie).

### Comment reconnaître les acacias touchés par le gel ?



**Acacias non gelés :** Le bouton floral est développé et vert.



**Acacias gelés :** Le bouton floral à la base des feuilles est brun.

Exemple de comparatif du potentiel mellifère de 4 acacias

	Arbre 1	Arbre 2	Arbre 6	Arbre 7	
Floribondité	Nombre de grappes	40	30	20	10
	Nombre de fleurs/grappe	12,6	13,4	11,1	15,3
Sécrétion en nectar/fleur (uL)	2,3	1,6	0,8	0,7	
Production de sucre/fleur (mg)	0,8	0,5	0,4	0,3	
Production totale					
Sécrétion totale en nectar (uL)	1159,2	643,2	177,6	107,1	
Production totale de sucre (mg)	403,2	201	88,8	45,9	
Tendance potentiel mellifère	A	B	C	D	

Estimation d'un potentiel mellifère en fonction des variables mesurées.  
Source | ADANA, 2018

## Une sécheresse intense

**Après un été 2021 très pluvieux, l'automne et l'hiver qui ont suivi ont été très secs. Bilan : le déficit global de précipitation est de -40% sur les 6 derniers mois !**

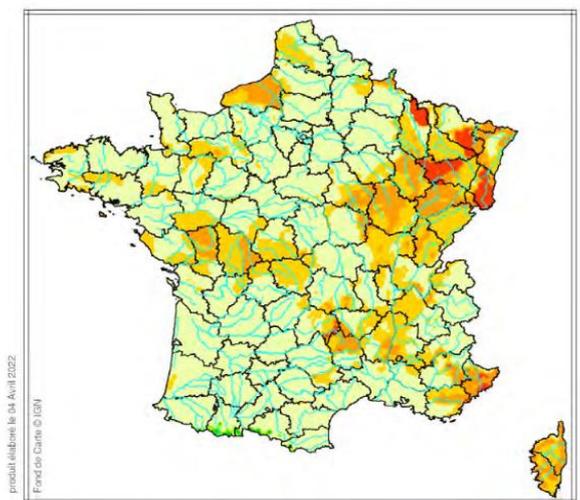
La région Grand Est est particulièrement touchée (voir carte). La situation n'est pas encore préoccupante, avec des niveaux de nappe jugés "modérément bas" par le BRGM mais elle pourrait rapidement s'aggraver si le printemps 2022 continue dans cette tendance sèche.

Les climatologues expliquent que les pluies que l'on observe ont l'aptitude à être moins "efficaces" car elles sont plus intenses (chute d'eau massive en une seule fois), ce qui entraîne une part plus importante de cette eau à ruisseler directement vers les fleuves sans s'infiltrer dans le sol. Ils ajoutent que, par le réchauffement climatique, l'évaporation est plus élevée et les sols s'assèchent plus vite à précipitations égales.

Cette situation ne concerne pas que la France, mais est générale aux pays des moyennes latitudes et du pourtour méditerranéen, de l'ouest américain et de l'Amérique du Sud.



Situation Hydrologique au 1er avril 2022 -  
Source : [météofrance](#)



Extrêmement sec    Très sec    Modérément sec    Autour de la normale    Modérément humide    Très humide    Extrêmement humide

La Grand Est est particulièrement concerné par un déficit du niveau d'humidité de ses sols (Haut-Rhin, Vosges, Moselle et Meuse notamment).



## Activités de l'ADA Grand Est

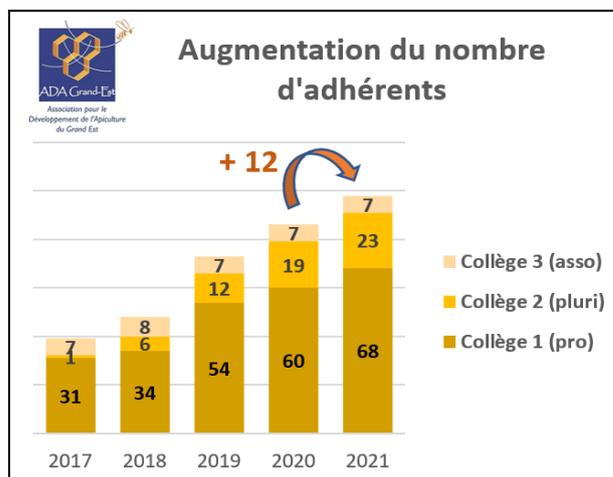
### Retour sur l'Assemblée Générale 2021

L'Assemblée Générale de l'ADA Grand Est s'est tenue le 26 janvier 2022 par visio-conférence. Ce moment d'échanges avec les adhérents a été l'occasion de faire le point sur l'année 2021, ses problématiques et les actions réalisées par l'association (qui vous sont détaillées ci-dessous).

Concernant les adhésions, le nombre d'adhérents continue de progresser pour atteindre 98 adhérents en 2021. Il s'agit essentiellement d'adhésions directes d'apiculteurs professionnels ou pluriactifs ainsi que de 7 adhésions collectives d'associations d'apiculteurs (par exemple des fédérations d'associations apicoles telle que la FRAGE, ou d'associations apicoles locales).

Ensemble, ces structures collectives regroupent près de 6000 apiculteurs non-professionnels, qui bénéficient ainsi, entre autres, de nos Infos Rapides (bulletins

d'informations envoyés très régulièrement à nos adhérents, tout au long de l'année).



### Les actions phares de 2021

L'ADA Grand Est met en œuvre un programme décliné sur différents axes stratégiques.

#### 1/ Structuration et développement de la filière apicole

- Réalisation d'une [enquête technico-économique](#) sur l'apiculture en Grand Est
- Réalisation d'une enquête sur les pertes hivernales (fusion avec l'enquête nationale de l'ANSES).
- Journées de rencontres des apiculteurs en région
- Foire agricole de Chalons

#### 2/ Assistance technique et formations

- Catalogue de formation étoffé
- Organisation d'évènements : 4<sup>e</sup> journée technique apicole, voyage d'études, rencontres ...
- Appui individuel aux apiculteurs (plus de 15 visites d'exploitations)
- Accompagnement de 2 groupes d'apiculteurs sur leurs projets « sélection »
- Commande groupée de matériel
- Lancement de l'essai « l'hiver de varroa » (essai sur la lutte hivernale à base d'acide oxalique)
- Lancement de l'étude Cimeqa (analyses de cire)

#### 3/ Développement d'un environnement favorable aux abeilles

- Conseil technique aux agriculteurs
- Distribution de semences

#### 4/ Soutien à la production locale

- Dossier calamités agricoles
- Animation de l'ODG Miels d'Alsace

#### 5/ Fonctionnement de l'association

- Vie des commissions





## Bilan des formations de l'automne/hiver 2021/2022

La formation continue de nos adhérents est une priorité. A partir des besoins exprimés lors des réunions et des formations, le conseil d'administration et les salariés ont élaboré un programme complet de formations, réparti au mieux sur l'ensemble de notre région.

Ces journées se sont déroulées dans les villes centrales du Grand Est : Châlons-en-C., Nancy et Obernai. Nous avons sollicité pour vous des intervenants reconnus pour leur expertise, leur pédagogie et leurs connaissances.

**Au total, ces 16 formations ont été proposées aux cours de 22 journées répartis sur la région. Les 183 apiculteurs et apicultrices qui y ont participé sont très satisfaits des apports techniques et pratiques !**

Notre catalogue de formation est transmis aux adhérents en fin de saison apicole. Il est également mis en ligne sur notre site internet [www.adage.adafrance.org](http://www.adage.adafrance.org), dans la rubrique « actualités ».

 <b>Très bonne satisfaction globale</b>	<b>183 participants</b> 	 <b>16 Formations</b> <b>12 thématiques</b>	<b>22 jours</b> 
---	--	---	--



Atelier pratique lors de la formation « Propolis » : la récolte de la propolis de grilles.



Formation pratique sur 2 jours pour l'insémination artificielle. Les stagiaires ont réalisé 100 fécondations !

### 13 formations pour les apiculteurs de métiers (9 thèmes) :

#### Elevage et Gestion des colonies

- L'insémination artificielle (Apinov)
- Intégrer un atelier d'élevage de reines (S. Dugué)
- Maîtrise de l'élevage de reines

#### Diversification des productions

- Produire et commercialiser de la propolis

#### Stratégie d'exploitation

- Améliorer organisation et productivité de son expl. (T. Freslon)
- Connaître et utiliser son Coût de Production
- Etablir les documents réglementaires de mon exploitation

#### Communication

- Communiquer pour mieux vendre
- Faire connaître son entreprise

### 3 formations auprès des associations adhérentes\*

- Gérer sa stratégie de lutte contre Varroa
- Prévenir et gérer l'essaimage
- Présentation des structures représentatives de l'apiculture (formation des moniteurs apicoles)

\* Les associations adhérentes à l'ADA Grand Est (et donc aussi celles adhérentes à la FRAGE) peuvent solliciter des interventions, sur le thème de leur choix. Un forfait de 100€ est demandé à l'association recevant la formation.

Contactez l'ADA ([adage@adage.adafrance.org](mailto:adage@adage.adafrance.org)) en mettant la FRAGE en copie ([frage.api@gmail.com](mailto:frage.api@gmail.com)).

## Voyage d'étude apicole



En complément de notre programme de formation, des voyages d'étude sont organisés chaque année.

Cette année, suite à la mauvaise saison 2021, il a été décidé de ne partir ni trop loin ni trop longtemps.

Une délégation d'apiculteurs de l'ADA s'est donc rendue, début février, dans le nord de notre région puis au Luxembourg, afin de visiter 3 exploitations apicoles.

Au programme : la rencontre de J. Guth et F. Leg, deux grands spécialistes de l'élevage et de la sélection génétique, avec lesquels de nombreuses questions ont pu être débattues.

La visite d'un GAEC familial, gérant plus de 2000 ruches, a permis d'échanger sur l'organisation du travail durant les miellées (notamment celle du colza) et sur la gestion des priorités en saison. Des discussions autour de la gestion d'une société de conditionnement du miel ont complété la visite.

Une fois de plus, les échanges ont été nombreux et ont permis de confronter nos méthodes et nos expériences entre apiculteurs !

6

## Essai en cours : « L'Hiver de Varroa ».

Les stratégies de lutte contre Varroa sont diverses. Elles évoluent constamment afin d'améliorer leurs résultats et de s'adapter aux contraintes de chaque saison.

Alors que le traitement de fin d'été focalisait toute l'attention de l'apiculteur il y a encore quelques années, aujourd'hui, c'est le traitement d'hiver qui occupe une place primordiale dans la lutte contre Varroa (voir encadré).

En effet, il n'est pas suffisant que « la ruche survive à l'hiver », encore faut-il qu'elle ne soit pas trop parasitée au printemps. L'objectif est de démarrer l'année avec le moins de varroa possibles (voir encadré).

Les données actuelles du réseau Français des ADA indiquent **un seuil de 0.5 vp/100ab à ne pas dépasser au printemps** (0,5 varroas phorétiques pour 100 abeilles). Au-delà de ce seuil, les colonies d'abeilles présenteront avant la miellée d'été (juin) : moins de couvain, moins d'abeilles et plus de Varroas. Leur production sera moindre que les colonies démarrant la saison à 0 vp/100ab<sup>1</sup>.

### Comment bien réussir sa lutte hivernale ?

Apibioxal, Varromed, Oxybee ... Plusieurs médicaments à base d'acide oxalique adaptés à la lutte hivernale sont récemment sortis sur le marché. **Ces médicaments donnent-ils des résultats satisfaisants ? Quels sont leurs résultats si l'hiver est doux et que du couvain est présent dans les colonies ? Quels sont les résultats si on utilise un sublimateur ? Quel est l'impact sur la dynamique des colonies ?**



Pour répondre à ces questions, une étude collective a été conduite par le réseau des ADA. Cette étude s'est déroulée au cours de 2 hivers regroupés et a regroupé 4 ADA (Grand Est, Provence, Occitanie et Aquitaine), afin d'avoir des résultats tenant compte des particularités de différentes régions.

#### Encadré : les périodes de lutte contre varroa

- **Le traitement de fin d'été** est indispensable pour éliminer la majeure partie des varroas avant la naissance des abeilles d'hiver et donc minimiser les pertes de colonies au cours de l'hiver.
- **Le traitement d'hiver**, lui, a pour objectif d'éliminer les varroas résiduels (ceux qui n'ont pas été éliminés lors du traitement de fin de saison). Il apparaît comme étant LA période idéale pour lutter contre varroa, car en absence de couvain, l'efficacité des médicaments utilisés se trouve nettement améliorée.
- **Le traitement en cours de saison** (entre deux miellées) est une stratégie qui est actuellement laissée de côté car les médicaments n'obtiennent pas de bons résultats lorsque les ruches disposent d'un couvain nombreux et dynamique (l'impact sur l'infestation varroa est faible tandis qu'existe un impact négatif sur les abeilles et des problèmes de résidus dans le miel ; référence : [Essais ADA/ITSAP 2014-2015 sur l'emploi d'acides formique ou oxalique en saison](#)). Les stratégies « en saison » actuelles proposent donc un retrait de couvain ou un engagement de reine afin de mettre la ruche hors couvain. Ce thème a fait l'objet d'une présentation détaillée lors de notre 4<sup>e</sup> journée technique apicole.

<sup>11</sup> Note : si vous détectez « zéro varroa » dans l'échantillon d'abeilles prélevé pour estimer l'état d'infestation de votre ruche, cela ne veut pas dire que la ruche ne contient aucun varroa mais qu'elle semble en contenir suffisamment peu.



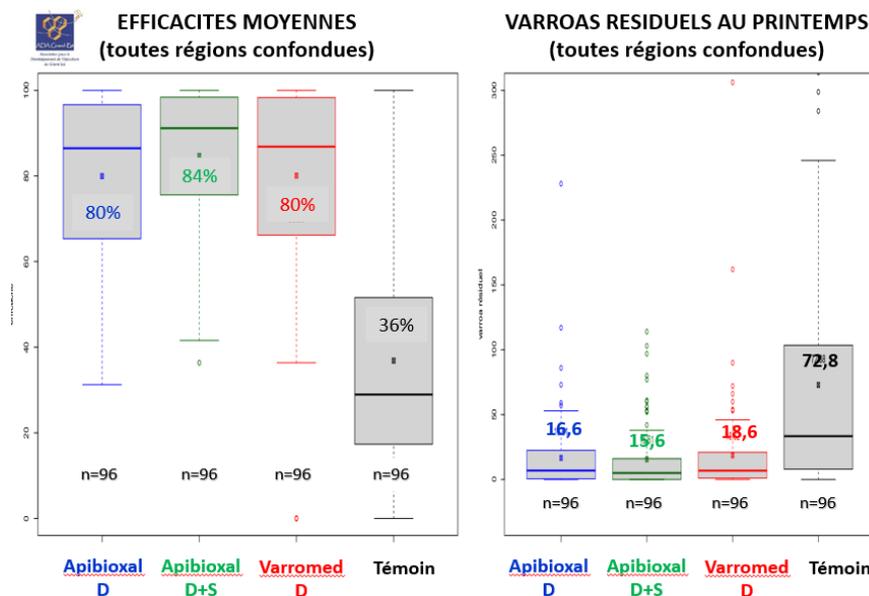
## L'hiver de varroa (hiver 1)

384 ruches ont été suivies au cours du 1<sup>er</sup> hiver (2 ruchers de 48 colonies par région, dans 4 régions). 3 posologies différentes ont été testées : 1 dégouttement d'Apibioxal ; 1 dégouttement de Varromed ; 1 dégouttement d'Apibioxal suivi d'1 sublimation d'Apibioxal 7 jours après. Un lot témoin non traité venait compléter l'essai.

50% des ruchers ont été traités fin décembre, en période idéale « hors couvain », tandis que l'autre moitié était traitée en février, période où la reine peut déjà avoir repris sa ponte. La présence ou l'absence de couvain a été vérifiée à l'application de chaque traitement. Les chutes de varroas ont été comptées tout l'hiver afin de calculer les efficacités des traitements.

### RESULTATS

- Les 3 posologies donnent des résultats comparables **d'environ 80 à 85% d'efficacité en moyenne** et avec de forts écarts entre les ruches.
- Dans tous les cas, il existe des échecs de traitement (**quelques ruches traitées avec moins de 60% d'efficacité**), même en situation « hors couvain ».
- En présence de couvain, **on perd 10 à 15% d'efficacité**.
- Une double application semble apporter un plus sur l'efficacité du traitement (**+5% en moyenne**) mais le résultat n'est pas encore à la hauteur (85%).
- Aucun de ces traitements n'engendre de problème sur les colonies (dynamique du couvain au printemps).



Hiver de Varroa année 1 (ADAPI, ADA Grand Est, ADA Occitanie, ADA Nouvelle Aquitaine, ITSAP)  
Données représentées sous forme de boxplots (boîte à moustache). 50% des données sont dans la boîte, 25% dans la moustache supérieure et 25% dans la moustache inférieure. La médiane est indiquée par un trait (elle sépare en 2 le jeu de données). La moyenne est indiquée par un \* (sa valeur est indiquée).

### ANALYSE

La synthèse nationale de l'étude sera publiée prochainement. Nous vous présentons ici les conclusions préliminaires suivantes.

Les résultats obtenus avec ces médicaments AMM ne sont pas satisfaisants car très inférieures aux 90-95% d'efficacité recherchées. Si l'infestation est forte à l'entrée de l'hiver, il restera encore trop de varroa au début du printemps et une forte probabilité de dépasser le seuil de 0.5 vp/100ab. Une double application ne permet qu'un léger mieux.

## L'hiver de varroa (hiver 2)

Un second suivi a été initié à l'automne 2021, sur un total de 720 ruches (4 ruchers de 48 colonies par régions, dans 4 région - Grand Est, Provence, Occitanie et Aquitaine).

Etant donné les résultats de l'année 1, un seul médicament a été retenu, afin de comparer 3 posologies différentes (1 dégouttement ; 2 sublimations ; 4 sublimations).

Les questions auxquelles nous tenteront d'apporter une réponse seront : **La multiplication des traitements AO entraîne-t-elle une meilleure efficacité ? Un impact sur les colonies ? Quelle stratégie pour compenser un hiver doux**

Si on ne peut pas traiter hors couvain, on perd encore en efficacité (bien que cette perte ne soit pas aussi élevée qu'attendue). Il est cependant préférable de traiter quand même, plutôt que de ne pas traiter du tout.

L'étude a également mis en évidence de fortes différences entre régions, soulignant l'influence des facteurs locaux (météo ou autres). Les efficacités les moins bonnes ont été obtenues en Grand Est (70% en moyenne), probablement en raison de conditions climatiques défavorables lors de l'application (températures trop basses).

**et la présence de couvain ? Est-ce que des différences d'efficacité entre traitements d'hiver entraînent des répercussions sur la saison de production ?**

En plus des effets sur l'infestation varroa et sur l'état des ruches en sortie d'hiver, l'essai suivra également l'évolution de l'infestation varroa au cours de la saison ainsi que son influence sur les récoltes de miel (miellée d'été).

Nous vous présenterons les résultats dans un prochain numéro.

# CIMEQA : Evaluation de la qualité des cires en Grand Est

Depuis quelques temps des apiculteurs alertent le réseau des ADA sur des problèmes de viabilité du couvain qui auraient pour origine la présence d'adultérants ou de contaminants dans les cires gaufrées.

Le projet CIMEQA (Cires – Méthodes d'Evaluation de leur Qualité pour l'Apiculture) a été établi pour palier au manque de références techniques permettant de connaître l'ampleur de ce phénomène sur le territoire français et ses conséquences sur la santé du cheptel apicole français.

Ce projet réunit l'ITSAP-Institut de l'abeille et 7 Associations du Développement de l'Apiculture (ADA Occitanie, ADA Grand Est, ADAPI, ADA AURA, ADABFC, ADANA et ADAPIC).

Il vise 3 objectifs :

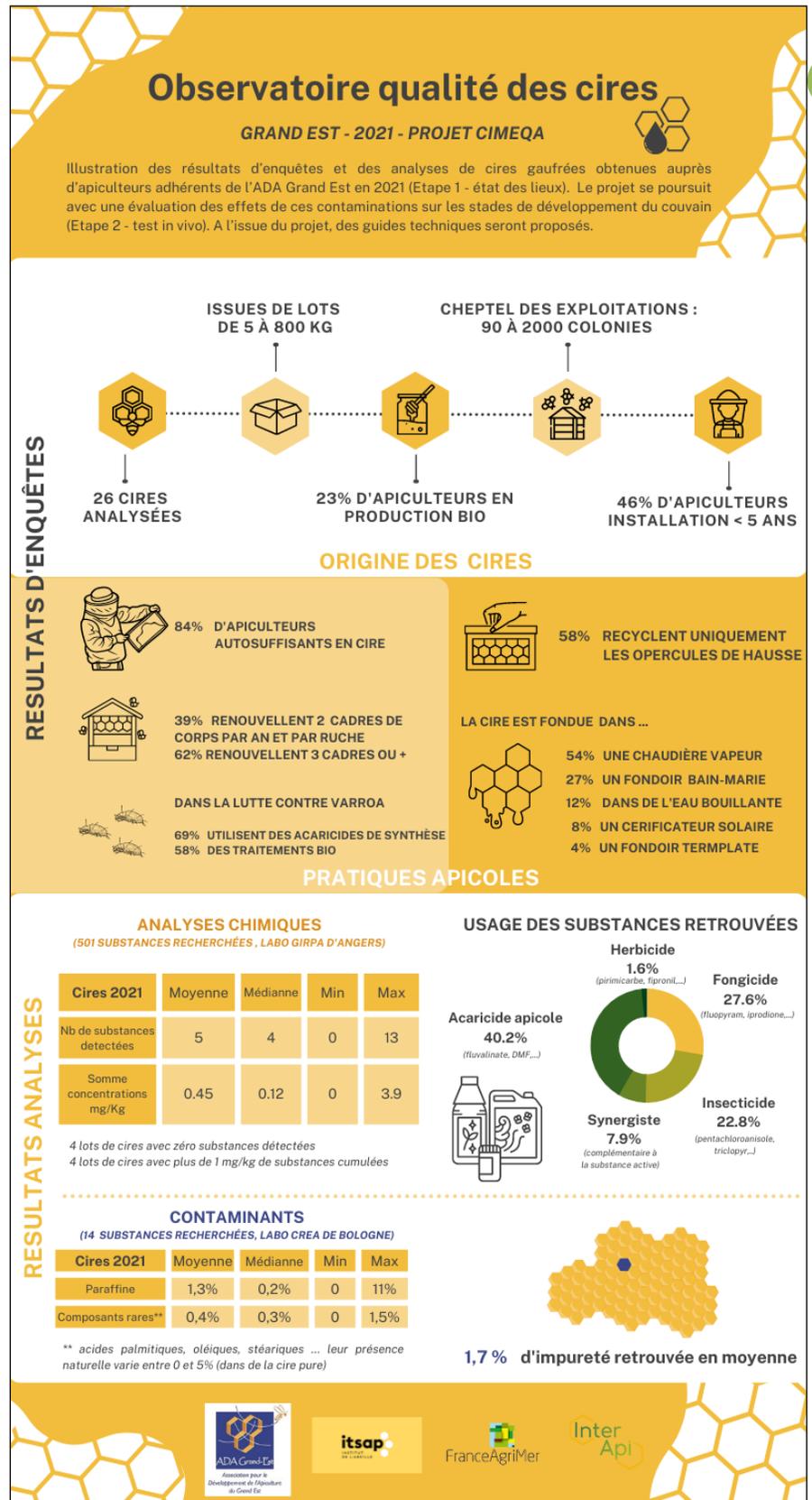
1) Mieux connaître les niveaux de contamination et d'adultération des cires. => C'est l'étape actuelle. Les premiers résultats pour le Grand Est vous sont résumés ci-contre.

2) Déterminer leur impact sur la santé de l'abeille (test in vivo de développement du couvain sur des cadres composés à moitié de cires contaminées et à moitié de cires pures). => C'est l'étape actuelle. Les cires les plus contaminées sont mises à l'épreuve.

3) Améliorer les pratiques de transformation et de traçabilité des cires à usage apicole (produire une documentation clarifiée sur les bonnes pratiques de transformation et de traçabilité de la cire).

L'ADA Grand Est a ainsi recueillis auprès de ses adhérents 26 échantillons de cire gaufrée ont été analysés ce printemps. Une seconde série d'échantillons sera analysée à l'automne 2022.

Nous vous présentons ici un bilan intermédiaire des résultats pour notre région. Une analyse plus détaillée des résultats sera réalisée par la suite, au niveau national (comparaison entre région, comparaison en fonction des pratiques apicoles, des environnements des ruchers, etc.).





## 1<sup>eres</sup> rencontres sanitaire apicoles

L'ADA GE, la section apicole de GDS GE et le groupement des vétérinaires GTV GE organisent conjointement les 1<sup>eres</sup> rencontre du sanitaire apicole en Grand Est.

Cette journée dédiée au sanitaire en apiculture vous proposera des conférences sur les maladies des abeilles et les bioagresseurs (*varroa*, *aethina tumida*). Objectif : vous présenter les informations techniques les plus récentes et échanger avec vous autour de ces problématiques.

Le programme définitif vous sera communiqué d'ici la fin de l'été. Vous pouvez d'ores et déjà noter la date et le lieu : **Rendez-vous samedi 15 octobre 2022 au Domaine de l'Asnée (près de Nancy).**

La coordination de nos 3 structures débouche également sur les actions suivantes : Des réunions communes pour partager nos travaux ; Une coordination des actions autour

1<sup>ere</sup> édition

# Rencontres sanitaires APICOLES





**Samedi 15/10/22**

9

de l'acquisition de mesures de l'infestation par varroa (voir l'article ci-dessous) ; Une implication du GTV-Grand Est dans notre essai « L'hiver de varroa » ; La diffusion régulière d'une sélection d'articles scientifiques traduit en français par le GTV ([Lien vers les « Gazette apicole SNGTV »](#)).

## Nouveau site internet pour les GGDSA du Grand Est

La section apicole de GDS Grand Est fait évoluer ses outils de communication et met en ligne un nouveau site internet.

Dédié à l'apiculture, en particulier aux aspects sanitaires, il s'adresse à tous les acteurs de la filière apicole, ainsi qu'aux visiteurs curieux. Le site abrite de nombreux conseils pour aider les apiculteurs à assurer la biosécurité de leurs exploitations.

La biosécurité est un ensemble de pratiques qui permettent de : réduire les pertes de colonies engendrées par l'apparition de maladies et les coûts financiers qui en découlent, de limiter les phénomènes de résistance aux médicaments contre le varroa, d'accroître la production de miel, de favoriser la pollinisation et de promouvoir le marché du matériel d'occasion.

Afin d'aider chaque apiculteur à évaluer et améliorer la biosécurité de leur rucher, les GGDSA, en partenariat avec les groupements vétérinaires, mettent à leur disposition un outil d'auto-évaluation accessible via le site.

Cet outil prend la forme d'un questionnaire anonyme divisé en 10 chapitres essentiels portant sur les différents aspects de l'apiculture, de la formation, à la lutte contre le varroa.

Le site a été financé grâce aux subventions du Conseil Régionale et créé par Médias Régions. Il sera disponible dès le 15 juin 2022 à l'adresse suivante :

[www.gdsa-grand-est.fr](http://www.gdsa-grand-est.fr)

Doté du « responsive design », le site est compatible sur tous les supports (smartphones, tablettes...).



## Mesurer l'infestation Varroa en Grand Est

L'ADA poursuit sa démarche de formation des apiculteurs aux méthodes de suivi de l'infestation & d'acquisition de données régionales sur l'infestation varroa (voir [nos précédents bilans annuels](#) de l'infestation varroa en Grand Est).

Les GDSA de la région ont été informés et invités à contribuer à cette surveillance, dans le cadre de la coordination de nos actions touchant au sanitaire, entre ADA, GDSA et GTV de la région.

**La prochaine période-clé pour réaliser ces évaluations se déroulera en juin.**

A cette période, l'intérêt sera d'évaluer le potentiel de production des ruchers à l'approche des miellées de fin de saison, au moment où la dynamique Varroa devient exponentiel.



Il a en effet été clairement démontré au travers des différents observatoires menés au sein du réseau qu'un dépassement du seuil de **3VP/100ab** en début de miellée de fin de saison impactait significativement les récoltes.

Suivre l'infestation à période clé permet de sélectionner les ruchers les plus aptes à la production et limiter les charges associées aux transhumances pour des ruchers présentant un faible potentiel voire des risques d'effondrements de populations.

10

### Comment faire ?

- Consultez notre fiche technique N°2 (mise à jour en 2022) [Évaluer l'infestation varroa d'une colonie](#)
- Consultez le [Tutoriel et les explications](#) sur notre site web.

### Vous comptez ? Envoyez-nous vos données !

Tous les apiculteurs sont invités à nous transmettre leurs résultats de comptage afin de présenter un bilan collectif régional le plus complet possible. Objectifs : établir des données consolidées sur l'infestation varroa, à des dates clés de la saison ; créer des indices plus précis (valeurs-seuil) et des références locales pour mieux vous accompagner.

**Ces données collectées en Grand Est seront également intégrées à la base de données nationale sur l'infestation varroa** (voir encadré).

### La base de données varroa nationale regroupe 60.000 mesures d'infestation

La constitution de cette base nationale a été initiée en 2017 sous l'initiative de l'ADAPI, l'ADA-NA et de l'INRA-BioSP. Elle reprend les données issues de divers projets expérimentaux menés au sein du réseau depuis 2009 ou qui nous sont transmises par les apiculteurs. Elle atteint aujourd'hui les 60 000 mesures, pour l'essentiel des données de comptage par la méthode « Vp/100ab » (lavages d'échantillons d'abeilles pour déterminer le nb de varroas pour 100 abeilles).

Elle a été créée pour poursuivre 3 objectifs principaux :

- Inciter les apiculteurs à évaluer la charge en varroa de leurs colonies,
- Fournir aux apiculteurs des données de référence auxquelles ils puissent se comparer,
- Mettre à leur disposition un outil d'aide à la décision.

Une première synthèse avait été publiée dans le cahier technique varroa paru en 2019 et est toujours consultable sur [le site de l'INRA Bio-SP d'Avignon](#). La modélisation de l'évolution spatiale et temporelle des niveaux d'infestation avait mis en évidence une fluctuation annuelle et avec des spécificités régionales. Aussi, les dynamiques parasitaires apparaissent étroitement liées aux parcours de productions et aux itinéraires techniques.

**Une nouvelle analyse détaillée et mise à jour vous sera proposée cette année par le réseau des ADA / l'INRAe.**

## Article thématique

### Point sur les évolutions de la réglementation en 2022

Retrouvez également l'ensemble des obligations réglementaires apicoles sur notre site internet (page [Réglementation en apiculture](#)) ou dans notre [Mémento de l'apiculteur](#)

11

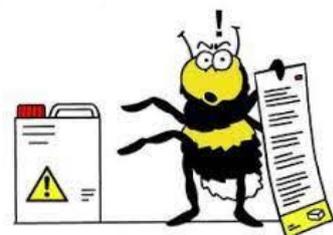
#### Protection des abeilles : les nouvelles règles

Depuis le 1er janvier 2022, de nouvelles règles de protection des abeilles sont définies lors de l'emploi des substances phytosanitaires portant le « mention abeille »

L'arrêté du 20 novembre 2021 « relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques » précise les règles suivantes lors de l'utilisation de produits autorisés pour un usage en période de floraison :

- L'application d'un produit autorisé pour un usage en période de floraison est réalisée **dans les 2 heures qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3 heures qui suivent le coucher du soleil.**
- Ces prescriptions concernent **toutes les catégories de produits (insecticides, fongicides, herbicides...)**

- Deux cas de dérogations à ces horaires sont possibles : bio-agresseurs ayant une activité exclusivement en journée et fongicides nécessitant une application dans un délaï contraint.



En savoir plus : Consultez [la note de l'ADANA sur l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en période de floraison du colza.](#)

#### Signalez les mortalités massives / troubles de colonies d'abeilles

Si vous observez des mortalités importantes et/ou des troubles sur vos colonies, utilisez le **dispositif national du réseau de surveillance des troubles des abeilles.**

- ⇒ **Contactez la DDPP de votre département** (ou bien l'ADA ou le GDSA, qui transmettrons). Cette procédure ne coûte rien aux apiculteurs.
- ⇒ **N'attendez pas !** Il est important de signaler ces troubles immédiatement, afin de pouvoir lancer les visites par les agents de la DD(CS)PP au plus tôt (dans les 48h) et donc de maximiser les chances de pouvoir

mettre en évidences d'éventuels résidus dans le cas d'une intoxication avérée.

- Plus de détails sur [notre page « Réagir en cas d'intoxication »](#)
- Contacts en région : [notre page « contacts sanitaire Grand Est \(mise à jour 2022\)](#)
- Ou sur notre Fiche Technique n°9 [Diagnostiquer les maladies des abeilles \(mise à jour 2022\)](#)

Département	Structure	Personne contact	Téléphone	Adresse mail
Ardennes (08)	DDETSPP 08	Natacha MATTANA	03 10 07 34 23	<a href="mailto:natacha.mattana@ardennes.gouv.fr">natacha.mattana@ardennes.gouv.fr</a>
Aube (10)	DDETSPP 10	Véronique PUISAIS	03 25 80 88 81	<a href="mailto:veronique.puisais@aube.gouv.fr">veronique.puisais@aube.gouv.fr</a>
Marne (51)	DDETSPP 51	Service santé et protection animale	03 51 37 63 56	<a href="mailto:ddetspp-sv@marne.gouv.fr">ddetspp-sv@marne.gouv.fr</a>
Haute-Marne (52)	DDETSPP 52	Estelle VALTON	03 52 09 56 17	<a href="mailto:estelle.valton@haute-marne.gouv.fr">estelle.valton@haute-marne.gouv.fr</a>
Meurthe-et-Moselle (54)	DDPP 54	Service santé et protection animale	03 57 29 16 20	<a href="mailto:ddpp@meurthe-et-moselle.gouv.fr">ddpp@meurthe-et-moselle.gouv.fr</a>
Meuse (55)	DDETSPP 55	Armelle CUNY-CURIEN	03 29 77 42 28	<a href="mailto:armelle.cuny-curien@meuse.gouv.fr">armelle.cuny-curien@meuse.gouv.fr</a>
Moselle (57)	DDPP 57	Yan LANGLOIS	03 87 39 75 36	<a href="mailto:yan.langlois@moselle.gouv.fr">yan.langlois@moselle.gouv.fr</a>
Bas-Rhin (67)	DDPP 67	Aline DUMESNIL	03 88 88 86 00	<a href="mailto:ddpp@bas-rhin.gouv.fr">ddpp@bas-rhin.gouv.fr</a>
Haut-Rhin (68)	DDETSPP 68	Elodie PINHEIRO	03 89 24 81 71	<a href="mailto:elodie.pinheiro@haut-rhin.gouv.fr">elodie.pinheiro@haut-rhin.gouv.fr</a>
Vosges (88)	DDETSPP 88	François MANGIN	03 29 68 48 64	<a href="mailto:francois.mangin@vosges.gouv.fr">francois.mangin@vosges.gouv.fr</a>

## Parution du nouveau DECRET MIEL

Ce décret rendant obligatoire l'indication de chaque pays d'origine sur l'étiquetage du miel rentrera en application le 1er juillet 2022. Il concerne les mélanges de miel originaire de plus d'un Etat membre de l'Union européenne ou de plus d'un pays tiers, et conditionnés en France.

[Lien vers le journal officiel.](#)

Extrait : Ce décret a pour objet de renforcer l'information du consommateur sur l'origine du miel. Il modifie à cette fin le décret n° 2003-587 du 30 juin 2003 et prévoit une

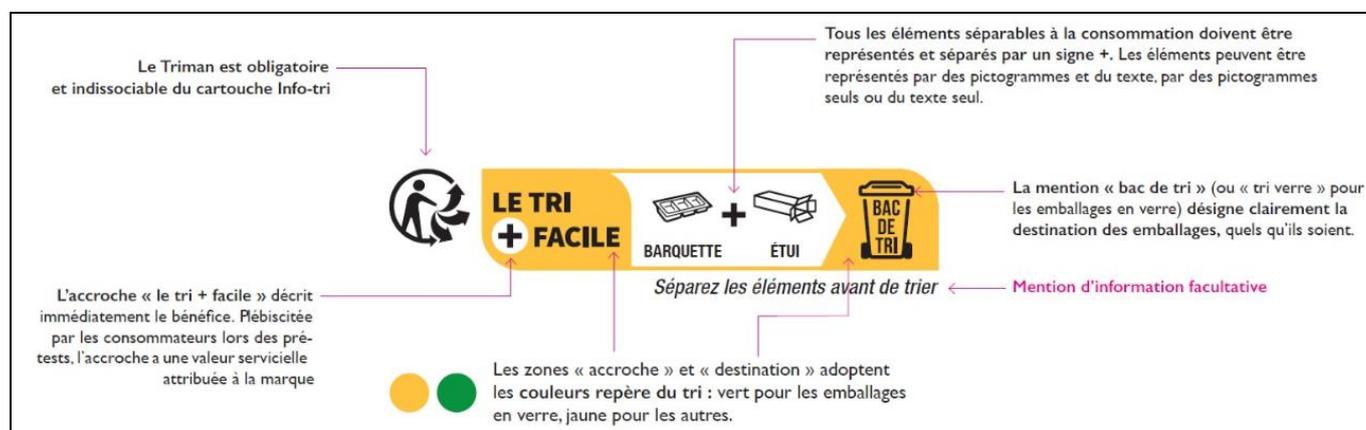
obligation, pour les mélanges de miel conditionnés en France, d'indiquer le nom des pays d'origine.

Il est précisé que cette indication devra également respecter l'exigence de loyauté qui résulte des dispositions du règlement (UE) n°1169/2011 s'agissant notamment de l'ordre dans lequel le nom des pays d'origine doit apparaître. Les miels conditionnés en dehors du territoire national pourront faire référence à une origine UE et/ou non UE.



12

## Logo Triman et encart Info tri



Conformément à la loi AGEC (Anti-Gaspillage et Économie Circulaire), de nouvelles consignes de tri s'ajoutent au logo Triman.

### En résumé

- Le logo « Point Vert » disparaît officiellement et ne doit plus apparaître sur les emballages (il apportait une confusion sur le caractère recyclable de l'emballage). Place à l'encart Info-Tri, qui devient obligatoire à côté du logo Triman.
- Sont concernés les "producteurs" qui mettent sur le marché un produit emballé faisant l'objet d'une consigne de tri (et non plus comme auparavant uniquement aux emballages recyclables). **Le verre est concerné et donc les pots de miel aussi.**
- L'adhésion à un éco-organisme, de type Citeo (éco-organisme issu de la fusion entre Eco-Emballages et Ecofolio) ou Léko, vous permet d'avoir un compte client et ainsi d'avoir accès aux supports de cette signalétique et à son guide d'utilisation.

Il n'est pas encore clair aujourd'hui si cette adhésion est obligatoire dans le cadre de la REP (Responsabilité Élargie des Producteurs), de même que la question de savoir si un abonnement collectif (via une association/syndicat apicole) sera possible, comme cela le fût pour le point vert.

- Mise en conformité des emballages attendue pour le **9 septembre 2022** : après cette date, les produits devront avoir un étiquetage avec l'Info-Tri et le logo Triman. Ils peuvent être apposés sous forme d'autocollant indépendant de l'étiquette.
- Délai pour l'écoulement des produits préalablement étiquetés et ne comportant pas ces signes et mentions jusqu'au **9 mars 2023**.

### Pour en savoir plus

- [Article de l'ITSAP](#)
- [Article de CITEO](#)
- [Article de CEE Packing solution](#)

## Nouvelle Loi EGalim II

Cette nouvelle loi a pour objectif de rééquilibrer les relations commerciales entre les différents maillons de la chaîne alimentaire et agro-alimentaire. Cela concerne notamment l'encadrement des contrats, les conditions générales de vente (CGV) ou les contrats d'approvisionnement : des indicateurs relatifs aux coûts de production devront être indiqués afin d'éviter des contestations en cas de réévaluation du prix.

**Pour l'instant, miel, propolis, pollen et gelée royale ne sont pas concernés.**

Ainsi, certains apiculteurs en contrat avec des GMS ont été contactés afin de « mettre à jour les Conditions Générales de Ventes » (CGV). Or, les produits de la ruche (bruts) sont exclus de ces dispositions ! Le « *miel naturel y compris propolis, pollen et gelée royale* » sont cités sur

la liste des produits exclus du champ d'application de cette nouvelle loi ([Décret n° 2021-1426 du 29 octobre 2021](#)).

**Les produits transformés sont en revanche concernés.** Pain d'épices, nougat, hydromel ... ces produits transformés relèvent bien de la loi EGALIM 2 (et les CGV doivent donc mentionner la part du miel dans son tarif ou recourir à un tiers certificateur).

Plus d'info via cette FAQ :

- [EGalim 2 : une FAQ pour répondre aux questions des professionnels et des citoyens sur la nouvelle loi | Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#)

## Actualités nationales

### Enquête pertes hivernales 2021/2022

**Les résultats de l'enquête sur les pertes hivernales 2021 2022 viennent de nous être communiquées. Voici un premier bilan décrivant les pertes observées en région Grand Est.** La note nationale de l'ANSES sera publiée en juillet. Une analyse plus poussée sera proposée ultérieurement (étude des liens entre les pertes et les différents facteurs évoqués lors de l'enquête).

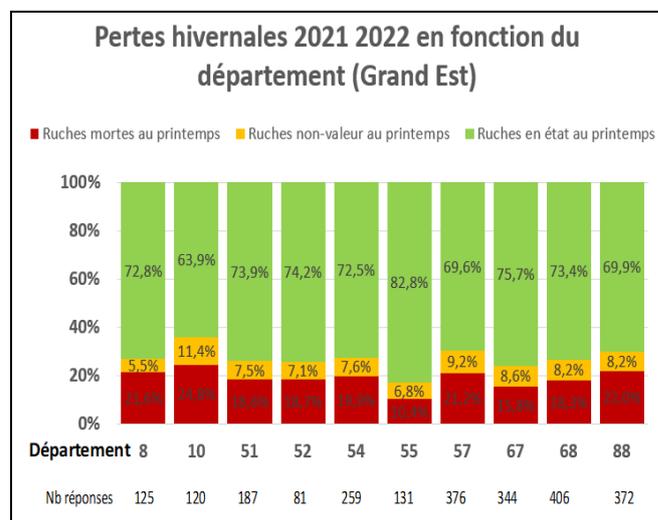
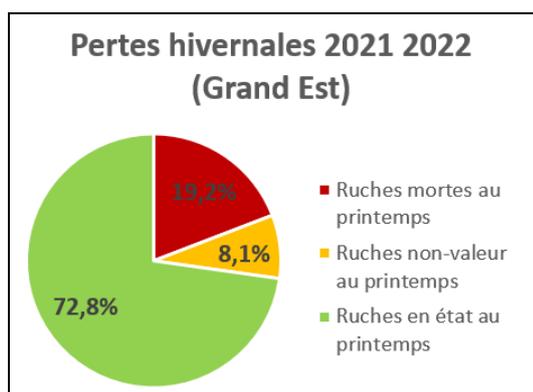
Merci encore à tous les participants à l'enquête (2401 réponses pour la région Grand Est, pour un total de 40 667 colonies d'abeilles).

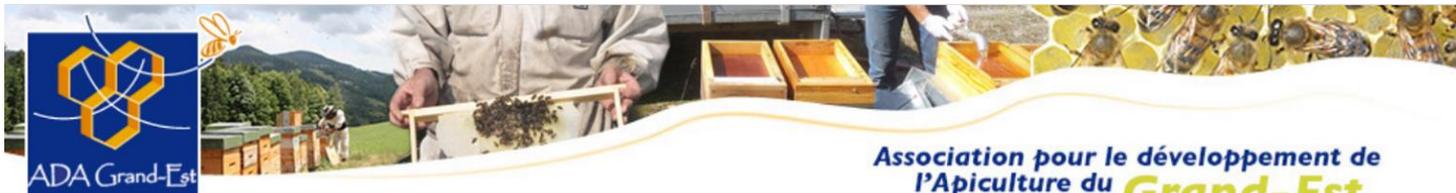
**Les pertes hivernales atteignent un niveau plus élevé que d'habitude pour la région Grand Est, avec une moyenne régionale de 19.2% de ruches mortes et 8.1% de ruches non-valeurs** (ruches bourdonneuse ou trop faible pour repartir sans intervention de l'apiculteur).

Ces 10 dernières années, le niveau de pertes moyen se situe plutôt autour de 12% de ruches mortes et 7% de ruches non valeurs (source ADA Grand Est).

Autrement dit, ce printemps, il y avait seulement 73% de ruches « en état », contre 81% d'habitude, soit une surmortalité de 8% par rapport aux pertes habituelles.

Au niveau des différences entre les secteurs géographiques, les pertes sont globalement similaires entre les départements de la région. Seul le département de la Meuse (55) ressort comme ayant de meilleurs résultats que les autres (voir graphique).





Nous observons également, comme chaque année, que les niveaux de pertes sont très différents selon les apiculteurs et leurs pratiques (certains perdent beaucoup tandis que d'autres perdent peu).

La comparaison des pertes de ruches entre les apiculteurs ayant beaucoup ou peu de ruches montre de plus fortes pertes chez les apiculteurs de moins de 10 ruches et de moins de 50 ruches, comparativement aux apiculteurs de plus de 50 ruches (un résultat observé chaque année).

Nous avons montré par le passé que cela pouvait s'expliquer par les soins et le suivi apportés aux colonies lors de la préparation de l'hivernage et notamment par le

type de médicament choisit pour lutter contre varroa ainsi que par les dates de mise en place de ces médicaments (ces éléments ayant plus de poids que les autres facteurs liés aux pratiques apicoles) \*.

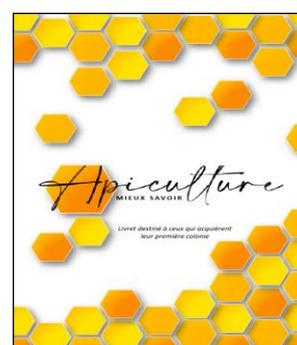
Une analyse plus poussée des données recueillies au niveau national permettra de confirmer et/ou de compléter ces observations portant sur les différents facteurs influant sur les pertes de ruches en hiver.

\*Vous pouvez consulter notre article "Retour sur 10 années d'enquêtes en Grand Est" (2010 à 2020) pour une présentation détaillée de ces différences (source : [www.adage.adafrance.org/exploitation/pertes.php](http://www.adage.adafrance.org/exploitation/pertes.php)

## Un livret sanitaire pour « apiculteur débutant »

Ce livret, rédigé par la SNGTV (Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires), est destiné aux apiculteurs qui viennent d'acquérir leur première colonie d'abeilles. Il vise à les guider et les aider à faire leurs premiers pas en tant qu'apiculteurs. Il détaille les obligations des apiculteurs, répond à leurs interrogations et les conseille afin qu'ils assurent le bien-être et la santé de leur colonie.

- Lien : [Guide pour les apiculteurs débutants \(PDF, 5.17 Mo\)](#)



## Production de miel en 2020 - Zoom sur le Grand Est

Le cabinet d'étude Agrex Consulting a publié les données recueillies pour l'année 2020 (enquête nationale FranceAgriMer). Vous pouvez les consulter sur notre page [Bilans des saisons apicoles](#).

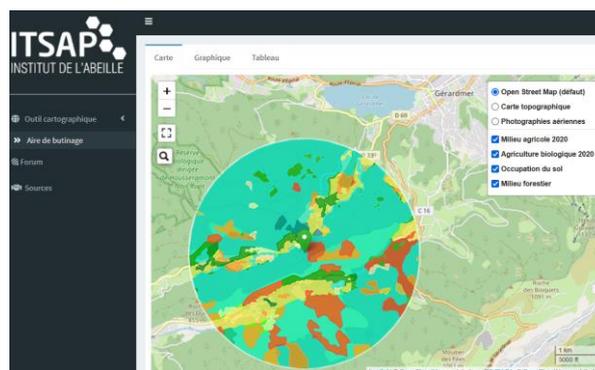
- Lien direct : [www.adage.adafrance.org/downloads/agrex\\_miel\\_grand\\_est\\_2021.pdf](http://www.adage.adafrance.org/downloads/agrex_miel_grand_est_2021.pdf)

## Mise à jour de BeeGIS : le bio débarque

L'application BeeGIS (« Bee Geographic Information System »), mise en place gratuitement par l'ITSAP, permet de prendre connaissance de l'assolement caractérisant l'aire de butinage autour d'un rucher. Elle permet aussi de consulter la Base de données Nationale de Vente de produits phytosanitaires ou enfin de consulter le nombre de ruches et d'apiculteurs par département.

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) 2020 bio est maintenant intégré dans BeeGIS ! Vous pouvez donc identifier en quelques clics les surfaces certifiées bio autour du rucher.

[BeeGIS est entièrement libre d'accès](#), ne nécessite pas de création de compte, ne collecte aucune information sur les utilisateurs et s'adresse à tous les apiculteurs !



- [Article de l'ITSAP](#) "L'application BeeGIS : une première mise à jour qui en annonce bien d'autres"
- [Fiche technique de prise en main de l'outil](#), destiné spécifiquement aux apiculteurs bio et validée par l'ITSAP.

### [Flash' Abeilles : Bulletin d'information de l'ADA Grand Est](#)

Rédaction : Commission « communication » ADA Grand Est  
[www.adage.adafrance.org](http://www.adage.adafrance.org) - [www.facebook.com/ADAGrandEst/](https://www.facebook.com/ADAGrandEst/)

Equipe technique : Alexis Ballis & Anne Wanner  
Contact : [alexis.ballis@adage.adafrance.org](mailto:alexis.ballis@adage.adafrance.org) - 07 89 68 04 38

Avec le soutien de la Région et de l'Europe

